

Matricule étudiant

0	0	0							
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

Date limite de dépôt : **31 octobre 2022**

Lieu de dépôt : Ce formulaire doit être remis **par mail au Président/ Secrétaire de Jury de son année d'études.**

Après acceptation de celui-ci, le secrétariat facultaire encodera votre allègement si celui-ci est **complet** et un mail récapitulatif vous sera envoyé.

Par dérogation aux dispositions de l'article 100 du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, les étudiants peuvent choisir avant le 31 octobre d'alléger leur programme d'activités. Ce programme modifié est établi en concertation avec le jury et peut comprendre des activités spécifiques de remédiation.

Attention ! les étudiants ressortissant d'un pays tiers à l'Union Européenne et ayant besoin d'un renouvellement de titre de séjour (<https://dofi.ibz.be/fr/themes/third-country-nationals/etudes>) auprès de l'Office des étrangers doivent être inscrit à minimum 54 ECTS. Ce solde peut être inférieur :

- parce que l'étudiant se trouve dans sa dernière année académique, ou
- parce qu'indépendamment de sa volonté, l'étudiant ne peut pas totaliser un nombre plus élevé de crédits

Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le site des inscriptions de l'Université libre de Bruxelles ; <https://www.ulb.be/fr/inscriptions>

L'étudiant est invité à accompagner sa demande de **pièces justificatives** (contrat de travail par exemple).

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

NOM :

PRÉNOM :

Programme pour lequel l'allègement est demandé :

Motifs de l'allègement :

- Motifs professionnels
- Motifs académiques (uniquement double inscription)
- Motifs sociaux
- Motifs médicaux
- Motifs médicaux ou sociaux graves (toute l'année académique)
- PASM (première année sur mesure)
- Etudiant à besoin spécifique (EBS)

Date :

Signature de l'étudiant

En signant ce document, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes, fixées par l'Université :

- Le programme de chaque année doit comprendre **minimum 16 crédits** de cours, séminaires et travaux pratiques (à l'exception des AESS).
- La décision d'allègement est **irrévocable**.
- Toutes les activités d'apprentissage qui constituent les unités d'enseignement de votre programme, (cours magistral, exercices dirigés, travaux pratiques, séminaires, excursions, etc.) doivent être suivies au cours d'une même année académique.

Toutes les contraintes spécifiques d'enseignement fixées par la Faculté doivent être respectées (prérequis, corequis, organisation de l'enseignement cette année [certaines unités d'enseignement ne sont organisées qu'une année sur deux], etc.).

- Il relève de la responsabilité de l'étudiant de consulter l'horaire des unités d'enseignement, de façon à éviter l'inscription à des unités d'enseignement dont les horaires seraient incompatibles.

A l'issue de l'année académique pour laquelle vous avez demandé l'allègement, vous serez délibéré(e).

Procédure

- Le formulaire doit être remis au Président/Secrétaire de Jury **avant le 31 octobre 2022 par mail** pour signature.
- Le formulaire doit être remis signé au secrétariat facultaire par mail **avant le 31 octobre** avec toutes les pièces justificatives à marie-laetitia.lavoye@ulb.be ;

PROGRAMME DE L'ANNÉE D'ÉTUDES 2022-2023

Mnémonique	Intitulé des cours	Nbre crédits
Total crédits du PAE 2022-23		

Visa et sceau de la Faculté

Date

Signature du Président/Secrétaire de Jury

Date